

Le BLI

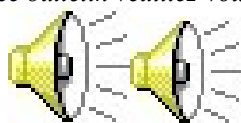
Bulletin Lycéen

d'Information



4 septembre 2023 – 17 septembre 2023 N° 1

Le BLI est édité tous les 15 jours. Il est envoyé aux parents d'élèves via les plateformes ATRIUM-PRONOTE et il sera disponible au bas de la page d'accueil de notre site internet. Les anciens numéros seront consultables à la rubrique «Bulletin Lycéen d'Information». Pour transmettre une information par ce bulletin veuillez-vous adresser à M. Meynard, CPE.



1. ORGANIGRAMME DU LYCEE :

M. Mattéi est le proviseur du lycée. Pour prendre rendez-vous vous voudrez bien contacter son secrétariat (**Mme Kessouari**).

Mme Courtat est la gestionnaire. Vous pouvez contacter le service intendance (secrétaire : **Mme Charpy**) pour les questions d'ordre financier.

M. Lanciaux est le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT, ex chef des travaux), principal référent pour les enseignements professionnels, les équipements et les stages en entreprise.

M. Meynard est le conseiller principal d'éducation (CPE), responsable avec les assistants d'éducation (bureau de la vie scolaire) des questions relatives à la scolarité des élèves. Il est disponible les *lundis, mardis, jeudis et vendredis*. Vous pouvez prendre rendez-vous avec lui en appelant le standard du lycée.

Mme Rémi, présente les lundis et jeudis est responsable du secrétariat élèves.

Mme Gazia est la documentaliste, responsable du C.D.I. (centre de documentation et d'information) situé à l'étage.

Mme Hugon est l'infirmière. Vous pouvez la contacter pour toute question relative à la santé de votre enfant.

M. Mante est l'assistant social. Présent les *lundis matins et mardis matins* il reçoit sans rendez-vous pour conseiller et apporter de l'aide aux élèves et à leurs parents.

Mme Afkir est la psychologue Education Nationale, référente pour l'orientation. Elle sera présente au lycée le *lundi*. Elle est également disponible au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) le *mercredi*. Le CIO est situé 13 rue Marius Allard - 13200 Arles (tel : 04 13 31 40 30). Le CIO est en général ouvert une partie des vacances scolaires (cf. son site internet). Les élèves et les parents qui veulent la consulter au lycée doivent s'adresser au bureau de la vie scolaire.

Mme Thomas est la représentante de la MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire).

2. AFFICHAGE A DESTINATION DES ELEVES :

Un écran d'affichage dans le hall d'entrée présente aux élèves diverses informations (menus de la semaine, professeurs absents...). Un affichage thématique, dans le hall également donnera des informations destinées à mieux vivre sa vie de lycéen : instances représentatives lycéennes, orientation, aides de la Région, informations diverses...

3. CODES IACA et PRONOTE, ATRIUM ? :

Les élèves, via leur professeur principal, ont reçu des codes IACA, valables pendant toute leur scolarité au lycée, codes qui leur permettront d'accéder à toutes sortes d'informations ainsi qu'à leur **espace PRONOTE**. Les anciens élèves conservent les codes de l'an dernier.

Les parents des nouveaux élèves vont recevoir sur leur boîte mel leurs propres codes ATRIUM. Les parents des anciens élèves conservent les codes de l'an dernier. La communication entre le

lycée, les enseignants et les parents passera principalement par ces applications (ATRIUM et PRONOTE). Nous rappelons que la plateforme PRONOTE leur permet de suivre la scolarité de leur enfant (résultats, bulletins de notes, comportement, assiduité...).

4. CERTIFICATS DE SCOLARITE :

Trois certificats de scolarité à destination des familles seront fournis aux élèves *dans le courant de la troisième semaine* suivant la rentrée scolaire. Pour ce faire les dossiers d'inscription devront avoir été rendus complets, et les élèves devront avoir été assidus depuis le 4 septembre. En cas de besoin urgent un certificat d'inscription peut être remis aux familles.

5. VISITES MEDICALES POUR LES MINEURS DE PLUS DE 15 ANS :

Les mineurs de plus de 15 ans qui s'inscrivent au lycée doivent avoir passé une **visite médicale** de dérogation auprès du médecin scolaire les autorisant à travailler sur machine dangereuse. Un planning des visites va être remis aux professeurs principaux pour transmission aux familles. *Les élèves devront obligatoirement être munis de leur carnet de santé le jour de la visite.*

6. CARNETS DE CORRESPONDANCE :

Fournis par la Région ils sont remis aux élèves en début d'année. Ils doivent être personnalisés (photo d'identité, emploi du temps). **Les élèves doivent présenter leur carnet à l'entrée dans l'établissement**. Ils doivent toujours en être munis. On trouve sur ce carnet les classiques billets destinés à justifier les absences et les retards, ainsi que des informations très utiles sur tous les services utilisables par les lycéens (transports, e-Pass Jeunes, Pass-Santé Jeunes, ...).

7. REGLEMENT INTERIEUR :

Il a été remis aux élèves en début d'année. Ils doivent l'insérer dans leur carnet de correspondance. Ce règlement doit être signé par les élèves et leurs responsables. Il a été élaboré et voté par les représentants de tous les partenaires et usagers du lycée. Etre inscrit (formation initiale, apprentissage, GRETA) ou travailler au lycée sous-entend implicitement en respecter les règles de vie et de fonctionnement telles qu'elles y sont définies.

8. CLASSE DE 3^{ème} Prépa Métier (3PMET), REGIME DE SORTIE :

Les élèves de 3^{ème} Prépa Métier (3PMET) ont un régime de sortie différent de celui des autres élèves (régime de collégien). Les parents, *dès la rentrée*, devront préciser sur un formulaire ad-hoc qui leur sera remis le régime de sortie qu'ils choisissent pour leur enfant. Il devra être remis signé au professeur principal.